

3 "Assemble ton dossier locatif : Les Étapes clés

Lorsque tu te lances dans la recherche d'un logement, avoir un dossier locatif complet est primordial. Pour ne pas te retrouver pris au dépourvu, voici les documents que tu pourrais avoir à fournir:

- Une photocopie de ta pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).
- Ta carte d'étudiant, ton certificat de scolarité ou ton contrat de travail accompagné de tes derniers bulletins de salaire.
- Ton relevé d'identité bancaire.
- Le certificat de la garantie visale (si on te le demande).
- La simulation de l'APL (si elle est nécessaire). Pour simplifier ta démarche, je te recommande le site "dossier facile" (dossier de location numérique de l'État).

Tu peux y constituer ton dossier en version numérique : <https://www.dossierfacile.fr/>.

C'est pratique et cela te facilitera grandement la vie !

Le bail

Vérifie certaines clauses :

Conseil bien choisir la date de paiement : choisir une date qui corresponde avec la date de versement de tes revenus. Par exemple, ne mets pas le 1er de chaque mois si tu reçois ton salaire/bourse le 5.

Durée du bail :

- 3 ans pour un logement vide,
- 1 an pour un logement meublé,
- 9 mois pour les étudiants et les apprentis sans tacite reconduction